2003 • 2004 BUDGET

Budget Speech

Québec

2003 • 2004 BUDGET

Budget Speech

Delivered before the National Assembly
by Yves Séguin,
Minister of Finance,
on June 12, 2003.

Finances
Québec

2003-2004 Budget
Budget Speech

ISBN 2-551-21827-6
Legal deposit
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Publication date: June 2003
© Gouvernement du Québec, 2003

Budget Speech

Introduction 1

I. Restoring balance and transparency to public finances 3

(a) Worrisome rise in the debt 3

(b) Zero deficit in 2003-2004 4

(c) Greater transparency in public finances 5

II. Making decisions now to secure our future 7

(a) Tightening of government spending 7

(b) Reduction in tax expenditures, and other measures to tighten the taxation system 10

(c) Improving the performance of government corporations 14

(d) New relationship with local and regional authorities 15

III. A new approach to financial relations with the federal government 17

Conclusion 18

Introduction

Mr. President:

On April 14, Quebecers chose a new government and gave it a clear mandate to review the workings of the government and reduce their tax burden.

Our priorities were clearly stated in the inaugural address delivered last week. The address established the major orientations of our government and set forth our vision for the future of Québec. Today, we are able to work toward making that vision a reality thanks to its principal instigator, who has been championing it with lucidity and passion for over five years: the MNA for Sherbrooke and Premier of Québec.

This Budget is necessary in order to put the government on a more solid financial footing. Moreover, it will enable more enlightened debate on the major initiatives that will lead our society to make choices better suited to today's realities.

Quebecers want the government to refocus on its essential missions, provide them with top-quality services, create an environment conducive to their prosperity and oversee their security. The citizens of Québec want a government that ensures adequate funding of public services for us and for the generations to come. Lastly, they want a government that is organized in such a way that it is not always asking taxpayers for more.

As Minister of Finance, I am honoured to play an active role in carrying out the mandate entrusted to us by the public, and to work with all of my colleagues in defending the interests of Québec.

From the outset, I wish to pay tribute to the team of competent, hardworking men and women on whom I can count at the ministère des Finances. I would also like to underscore their remarkable work and unfailing professionalism.

But first, let me take this opportunity to explain why it was necessary to waste no time in bringing down this Budget.

On March 11, the previous administration tabled a budget and estimates that were not adopted by the National Assembly, since an election was called the next day.

Under our parliamentary system, government departments cannot use funds until the related estimates have been voted by the National Assembly. To date, one-twelfth of funding has been authorized by order in council each month so that departments and agencies can make essential expenditures.

This situation could not be allowed to continue. We had to move swiftly to enable the National Assembly to vote on the departments' funding, and thereby give the government the legal instruments necessary to manage the State.

More fundamentally, beyond these technical reasons, we had no choice but to table this Budget because, when we came to power, we noted that the government's financial position was far from the one that had been presented by the former government. In fact, it is probably a situation unique in the history of Québec that the financial data of a budget intended to guide government action for an entire year should be so far removed from reality so soon after being tabled before the National Assembly.

A committee of experts chaired by Guy Breton, a former auditor general of Québec, was mandated by the Premier, shortly after the April 14 election, to take stock of the government's finances. The committee found a $4.3-billion budgetary shortfall for 2003-2004 and identified an amount almost as large for the following year. I am affirming that this shortfall is not the result of an accounting operation to adjust figures to suit political strategy. The shortfall was unforeseeable and the current government was definitely unaware of it.

There can now be no doubt: the draft Budget tabled by the previous government would have led directly to a hefty deficit or to substantial tax hikes. It contained new spending without providing for the necessary funding, and overevaluated federal transfers, thereby inflating revenue. Furthermore, it was based on overly optimistic economic forecasts and lacked transparency on important decisions such as the increase in vehicle registration fees.

The impact of the budgetary shortfall is compounded by the government's growing debt. The debt is a matter of great concern, and I will come back to it later.

It was imperative that this Budget be brought down. We must move swiftly to restore fiscal balance, bring the debt under better control and begin changing the way government works. I am announcing today that this Budget enables us to achieve a zero deficit for 2003-2004, with no tax increases for Quebecers overall.

I. Restoring balance and transparency to public finances

(a) Worrisome rise in the debt

In the days following the election, our government discovered that it had two major public-finance problems on its hands. First, a $4.3-billion budgetary shortfall. Second, a debt that will grow by nearly $3 billion in 2003-2004.

Thus, had we not intervened, the debt would have increased by more than $7 billion this year.

But why does the debt increase even when there is a zero deficit?

For one thing, the government borrows to finance its capital expenditures. It also borrows to finance investments in, or loans to, government corporations.

This system, which results in an increase in the debt even when there is a zero deficit, is a matter for concern. Even though the government showed a zero deficit in the last five years, the debt rose $10.9 billion, standing at $108.6 billion as at March 31 of this year. On the basis of capital expenditures and the investments committed, the debt should total $111.5 billion at the end of the year. If we do not reverse that trend, the debt could exceed $115 billion as at March 31, 2005. We intend to do everything possible to halt that growth.

This situation is compounded by the accumulated deficit of certain institutions in the health sector. I will come back to this point later on.

When the debt increases, higher interest must be paid the following year. The government's ability to provide public services is therefore impaired. For example, a $7-billion increase in the debt would mean additional interest payments of over $100 per household per year.

Credit rating agencies, which assign a rating to financial market borrowers, have expressed concern about Québec's debt level on several occasions. Let there be no mistake: a zero deficit does not, in and of itself, guarantee an untouchable credit rating.

We must therefore adopt an action plan establishing debt-control guidelines. To that end, among other things, we will be reviewing, as of this year, the level of investment in government corporations.

(b) Zero deficit in 2003-2004

The rising debt makes it all the more necessary to eliminate the current budgetary shortfall, as it is no longer acceptable for any deficit whatsoever to be added to the debt.

A genuine shortfall

I am announcing today major turnaround measures to balance Québec's public finances. Anyone who doubted the figures being cited surely sees now that we are confronted by a genuine shortfall.

The adjustments announced in this Budget consist first in tightening spending by $1.5 billion.

Second, revenue measures totalling another $1.5 billion—$800 million in tax-expenditure cuts and $700 million from government corporations—are announced.

Third, to ensure that we achieve a zero deficit, we must use sooner the additional health funding received from the federal government. The $809-million reserve that was to have been created out of these amounts will therefore not be created. Which is not to say that the health sector will be deprived of this amount: we will draw on our other sources of revenue to free up the necessary funding for the health sector next year.

It should be recalled that the release of the 2001 preliminary census data in March led to a substantial downward revision of federal transfer payments. As soon as I took up my position, I asked the Institut de la statistique du Québec to carry out a thorough review of the census data. At the same time, I began talks with the federal finance minister in this regard. During those talks, Statistics Canada announced that an error had been made in the preliminary population data. We therefore no longer have the data necessary to recalculate the initial bill. The result is an increase in our revenue projections of almost $300 million. We are continuing to work with the federal government to find an acceptable solution to this matter. However, I managed to convince my federal counterpart that, in the event of a negative impact on Québec once the final data are released, the impact would essentially be spread over five years, as of 2004-2005.

Lastly, this Budget uses a more cautious, 2.5% economic growth projection that reflects, in particular, the lacklustre U.S. economy, the SARS outbreak and the recent appreciation of the Canadian dollar, to name only a few growth-inhibiting factors. The projection also takes into account the impact of the recent increase in the Canadian dollar on debt-service spending. Taken together, our adjustments to the economic and financial outlook result in a $248-million improvement in the financial framework.

Fiscal 2004-2005

Despite the tough measures we are taking now to eliminate the budgetary shortfall in 2003-2004, there will still be a substantial shortfall next year. But the objective is clear: a zero deficit will be maintained next year and every year thereafter. Everything will be done to absorb the shortfall and give us the leeway we need to cut taxes. We will reorganize government. We will pursue talks with the federal government with a view to increasing equalization payments and the federal contribution to health spending. As I will explain later on, we will continue our examination of the taxation system and the fight against tax evasion.

(c) Greater transparency in public finances

The necessary reorganization of public finances, which is being undertaken today and will be ongoing, will be carried out with the utmost transparency. Quebecers are entitled to demand that we be clear and transparent about our financial position and the measures we will have to take to improve it. And we will be.

The government's budget is an important element in the functioning of our society and democracy. It is a pact between the State and citizens. It requires us to be rigorous. It also requires Quebecers to be fully involved in all stages of the budget process—from the pre-budget consultation to accountability.

Given that the Budget had to be prepared so quickly this year, a broad consultation was not possible, although several groups were heard. From now on, I intend to broaden and systematize pre-budget consultations. Every fall I will publish a consultation paper presenting the fiscal environment, components of revenue and expenditure forecasts and the principal issues relative to public finances. I want everyone who wishes to express his or her opinion to be able to do so in an appropriate forum throughout Québec. I will announce the terms and conditions of the consultation at the end of September.

Government financial statements certified by the Auditor General are crucial documents in terms of accountability. As of 2003-2004, I pledge to release them within six months following the end of the fiscal year—hence, much more rapidly than has been the case in recent years.

Transparency also means ensuring that the financial statements give a complete picture of the state of public finances. Currently, however, the financial results of the health and education sectors are not included in those of the government, even though the deficits accumulated by certain institutions could ultimately affect government debt.

We will assume our responsibilities in order to correct this anomaly, as the Auditor General has been requesting for several years. But before we can

apply new accounting practices in this regard, we must implement the required mechanisms regarding the management of these sectors and the oversight of their operations, which we hope to do in conjunction with the next Budget.

In the meantime, the financial information on these sectors will be published as a note in the government's financial statements, as of this year, greatly enhancing the quality of information provided to the public.

II. Making decisions now to secure our future

Our government pledged to all Quebecers that it would champion a new vision of the future. A vision of the future that leads us today to rethink the workings of government. We have to adopt new procedures, better suited to the 21st century, that will enable us to rise to the challenges facing us.

Three main objectives underlie the renewed vision we are proposing, and will guide us throughout our work:

— restructure the State around its essential functions in order to prioritize health and education and provide adequate funding for our public services so as to sustain them in the future;

— allow for initiative and entrepreneurship through better-targeted government intervention in the economy;

— improve efficiency, performance, transparency and integrity in regard to management and accountability.

We must also solve the problem of the budgetary shortfall, which is all too real and can be eliminated only through concrete measures with a fiscal impact. Thus, the choices in this Budget are a short-term response to an urgent situation, and must be implemented now. Other decisions requiring more in-depth analysis will be made in the coming months.

(a) Tightening of government spending

The first course of action in this Budget consists in tightening government spending.

Because of the constant pressure to increase the role and size of government, the State has become omnipresent and very costly. The Québec government is one of the most interventionist in North America and too expensive to operate.

Our objective is simple: truly respect Quebecers' ability to pay. Accordingly, the organization of government as well as all spending will have to be examined.

That exercise will have to be undertaken now, given the scale of the budgetary shortfall before us. This Budget therefore contains major intiatives to tighten government spending. These initiatives are threefold:

— First, we will reduce program spending by $793 million compared with that announced on March 11.

— Then, we will take the necessary steps to absorb the $354 million in overruns that the former administration failed to include in its total spending.

— We have also cancelled the $400 million in initiatives provided for in the March 11 Budget.

These considerable tightening initiatives have enabled us to table a Budget providing for $45 800 million in program spending, a 3.8% increase over last year. It should be pointed out that, although the increase is a sizeable one, it is still below nominal GDP growth and well below what might have been had we not intervened to slow that growth.

Priority has been given to health and education in the above program spending. Not only will there be no increase in the budgets of the other departments, but, overall, the budgets will be maintained at last year's levels.

My colleague the President of the Conseil du trésor will explain in greater detail the results of these efforts. I would like to thank her for her collaboration and congratulate her on her determination.

Together with our other Cabinet colleagues, she will see to it that our $45 800-million expenditure budget is respected to the end of the year.

Making health and education a priority

In accordance with our commitment to Quebecers, we have made the health and education sectors a priority in this Budget.

Hence, the budget of the ministère de la Santé et des Services sociaux will total $19 115 million for fiscal 2003-2004, an increase of $1 287 million, or 7.2%, over the previous year.

As of this year, we will therefore be able to lay the groundwork for our strategy in this sector. That is why, on May 22, my colleague the Minister of Health and Social Services announced an action plan to begin making the shift we promised. He has been guaranteed the financial means to implement that plan.

The budget of the ministère de l'Éducation has been set at $11 485 million for fiscal 2003-2004, an increase of $397 million, or 3.6%, over spending in 2002-2003.

Making families a priority

Families are at the heart of our priorities. Accordingly, special attention is given to them in this Budget. We want to make it easier to balance family and work by making more daycare spots available, in keeping with taxpayers' ability to pay.

Our commitment is firm: we plan to make available 200 000 daycare spots by March 2006. But our approach will be predicated on four main principles:

— Accelerate, as of 2003-2004, the availability of daycare spaces.

— Allow parents more freedom of choice. Parents are the ones who can choose what is best for them, whether it be an early childhood centre, a family daycare centre or a private daycare centre.

— Ensure adequate funding for this program, in accordance with Quebecers' ability to pay. Daycare services currently cost $1.3 billion a year.

— Allow the funding formula to lead to an increase in federal government contributions.

Given these principles, my colleague the Minister of Employment, Social Solidarity and Family Welfare will draw up a series of proposals for consultation purposes and will make recommendations to the government at the end of August.

But even before the end of the consultation process, I am announcing an additional investment of $20 million, as of this year, to accelerate the availability of new daycare spots.

Supporting the most underprivileged

Our government's desire to adequately support the less affluent members of our society was also taken into account in preparing this Budget.

We are therefore taking concrete measures to make it easier for underprivileged youth to enter the labour market. We want to take up the major challenge of ensuring that as many young people as possible acquire initial vocational training, and enable them to get ahead in today's job market.

To that end, I am announcing today $5 million in aid for young people receiving employment assistance who want to acquire their first work experience. This aid will consist of funding for pilot projects set up by businesses for that purpose.

For years, parents of children with autism or other pervasive development disorders have been waiting for adequate services to be made available.

We acknowledged the need to take action and committed ourselves to doing so. Acting on our commitments, we will be spending $18 million primarily to set up intensive behaviour intervention services for children under six years of age, and to improve rehabilitation services for school-age children and adults. Support measures for these families, who are

faced with many challenges, will also be enhanced. It is a first step, and a significant effort given the current budgetary context.

In addition, the current housing crisis affects many of the most disadvantaged households in our society, including low-income families, single-parent families, families with children, the elderly and people with disabilities. Consequently, we have already brought in a new emergency assistance program to palliate the housing crisis. We also must find a long-term solution to these problems by taking steps to develop the affordable housing stock. I am confirming that my colleague the Minister of Municipal Affairs, Sports and Recreation will have an additional $10.7 million at his disposal to step up government action in these areas.

Reviewing spending in the economy

Over the years, Québec has adopted levers of intervention for supporting and guiding the development of its economy. Today, it is legitimate to evaluate these tools.

We must change the focus of government intervention in order to meet Quebecers' most pressing needs. We are currently paying more in support for businesses than for daycare services. Our government undertook to make services to the public a priority. And we will do that.

The time has come to reassess all of our interventions in terms of our social priorities. To that end, we will examine the subsidies, loans and other forms of assistance granted to businesses, and maintain only those that are truly effective and essential. This exercise will be carried out by my colleague responsible for economic and regional development.

Our first concrete step is to reduce the funding of the FAIRE program. This is necessary not only because of the current budgetary context, but also to halt the escalation in commitments. The current commitments under the program will cost Quebecers $1.8 billion over the next few years. This leaves the government that much less manoeuvering room.

Regarding the Deschambault aluminum smelter, we have decided not to go through with the project in its present form, as it is not in line with our objectives.

(b) Reduction in tax expenditures, and other measures to tighten the taxation system

Under our tightening measures, our second course of action, after spending, concerns tax expenditures and the various options for tightening the taxation system.

We know that the cost of tax assistance for businesses has more than doubled since 1997, reaching almost $2 billion. In 2000-2001, the tax expenditures introduced in Québec to support businesses were double

those in Ontario. What is more, according to available data, without further government involvement, these tax expenditures would have continued to climb, growing by more than 9% within the next two years.

Moreover, the assistance granted is sometimes paid out over many years, reducing the government's long-term leeway. Commitments totalling more than $3 billion over the next 10 years have already been made with regard to hundreds of businesses.

I am announcing today that we are tightening tax expenditures to businesses considerably, with a view to better targeting our assistance. These tightening measures will enable savings of $759 million over a full year, representing a 27% reduction in tax assistance to businesses.

We first looked at whether we were granting undue benefits to individuals or businesses and taking risks in their stead. We also examined whether the advantages stemming from our action exceed the value of the benefits granted.

We will continue our examination in the coming months, going into greater depth, since one of the major initiatives announced by the Premier aims to reduce red tape and lighten the tax burden. A large number of these tax benefits are already being scaled back or eliminated in this Budget.

Elimination of designated sites

To start with, I tackled designated sites entitled to special tax benefits: E-Commerce Place, E-Commerce Zone, the Cité du multimédia, information technology development centres, the Centre national des nouvelles technologies de Québec, new economy centres, the Zone de développement des biotechnologies, innovation centres, the Cité des nutraceutiques, the Cité de l'optique, the Technopôle Angus and the Mirabel zone.

I do not intend, as Minister of Finance, to rewrite history. The previous government made its choices. Our party proposed other choices, and Quebecers decided. However, my duty is to examine the books, and we noted that the designated-sites model does not meet public-interest criteria. In general, our government does not believe in this outdated intervention model, which consists in imposing a geographic location rather than allowing entrepreneurs to use their judgment. This approach led to costs that were disproportionately high compared with the number of jobs actually created. A large percentage of the jobs we subsidized—up to 40% over 10 years—would have been created anyway. Furthermore, part of the assistance granted served only to pay the businesses' high rent or relocation costs.

I am therefore announcing that, as of today, we are terminating all tax benefits for businesses looking to set up in these designated sites. In so doing, we are eliminating no fewer than 12 different tax credits.

That said, I want to emphasize that the government will honour the commitments already made. Some businesses located in these sites have already borne substantial start-up costs in return for formal promises of government assistance.

The elimination of these tax benefits for designated sites will enable us to save more than $1 billion by 2013.

Further details are given in the document *Additional Information on the Fiscal Measures*, an integral part of this new Budget. Moreover, this document enables the fiscal measures provided for in the March 11 Budget to be officially eliminated.

Abolishment of seven specific advantages

Seven other tax benefits targeting businesses are no longer justified. We have therefore decided to abolish them. This will ultimately result in savings of $134 million.

Chief among these measures are the benefits granted to banks and savings and credit unions. I am announcing that their lower taxation rates and basic tax on capital exemptions have been eliminated.

The measure regarding 125% accelerated depreciation on investments in the manufacturing sector is also being abolished. The measure did not produce the anticipated results, primarily because it did not have enough of a financial impact on the businesses claiming it. From now on, manufacturing businesses in Québec will be entitled to the 30% annual depreciation rate in effect in the rest of Canada.

Lower rates for all tax credits and tax holidays

We also reviewed each of the rates of the various tax credits and tax holidays for businesses.

As a result of that exercise, I am announcing that all of the tax credits and tax holidays for businesses will be tightened. The goal is to rethink our fiscal policy and, at the same time, reduce our budgetary shortfall. Most of the credits and holidays will be decreased by 25%, while the most strategic ones will be cut by 12.5%, for annual savings totalling $202 million.

No fewer than 22 tax credits, deductions and holidays will be 25% lower. They include those for international financial centres, multimedia titles and design activities, as well as the tax holiday for new corporations.

The various tax credits for Québec regions are among those that have been reduced by 25%. However, I want to stress that we will continue to grant these credits regarding mining exploration, maritime regions, the Vallée de l'aluminium and resource regions in general.

We believe, though, that special treatment should be accorded to the cultural sector, the foremost symbol of our identity. The rates for this sector will therefore be reduced less than the aforementioned ones. For example, the tax credit for film and television productions will be 39%, compared with the rate of 45% in effect to date.

The cultural industry will receive even better support this year, as a special $10-million budget has been set aside to implement the Québec film policy.

Having worked on an improved fiscal status for artists with the culture minister of the time, I will be pleased to work with the new minister and begin talks with the cultural sector with a view to better recognizing our creators and artists.

Tax credits for research and development, which are crucial to Québec's economic growth, will be cut by 12.5%. However, even after this tightening measure, our support program for research and development will remain both generous and competitive. For example, the tax credits are fully refundable, which is not generally the case in other jurisdictions.

Tightening of tax benefits for heads of companies

Restrictions will be placed on certain benefits targeting primarily heads of companies and their senior executives. I am therefore announcing an initial tightening in the tax treatment of securities options, an increasingly widespread method of remunerating heads of companies and senior executives. From now on, securities options will be taxed at a rate 25% higher than the current rate. In addition, to curtail abuse, entertainment expenses will henceforward be capped at 1% of a business's annual sales. These two measures will ultimately represent savings totalling $23 million.

We will continue our reflection on the tax benefit enabling a number of taxpayers to deduct financial expenses from their income.

Tightening of assistance for business capitalization

I am also taking certain measures to limit the cost of our tax assistance for business capitalization.

The main benefits in this regard are those granted to labour-sponsored funds and Capital régional et coopératif Desjardins. The amount of capital they will be able to obtain under the Québec tax credit will be reduced for one year. Moreover, we are broadening the investment criteria applicable to them in order to enhance their performance even more.

All other such measures—the Québec Stock Savings Plan (QSSP), Québec business investment companies and the Cooperative Investment Plan—will be re-evaluated. In the meantime, I am announcing a moratorium on the related tax benefits, except in the case of work cooperatives.

Lower tax on capital for SMEs

As of this year, we will act on our intention to reduce the tax on capital payable by SMEs. Beginning on January 1, 2004, all SMEs whose paid-up capital is less than $600 000 will be exempt from the tax. As of that date, 70% of Québec businesses will no longer pay tax on capital. The current situation, however, obliges us to defer the planned rate reduction for the other businesses long enough to create the necessary financial leeway.

In addition, we are able to help businesses, SMEs in particular, through a measure that does not affect the government's financial framework. The requirement to devote 1% of their payroll to worker training does more to create problems for small businesses than it does to promote the training of their workers. Currently, only businesses whose payroll is less than $250 000 are exempt from the requirements under the legislation governing labour training. Our government will table a bill raising that exemption to $1 million.

Measures to ensure that everyone pays their taxes

It is important to ensure that all taxpayers fulfil their fiscal obligations and contribute to the funding of public services. That is why my colleague the Minister of Revenue will take vigorous measures to counter tax evasion and the underground economy. His department will step up its auditing activities, primarily with regard to businesses in the industrial and financial sectors. In addition, given the strong rate of new housing construction, the government will provide additional support to the Commission de la construction du Québec so that it can increase the number of inspections and investigations carried out. These measures will increase revenue by $50 million.

(c) Improving the performance of government corporations

Higher profits

If transforming the State involves taking actions regarding government spending and tax expenditures, it also involves taking action regarding government corporations. Some of the corporations are already profitable, but they can be even more profitable. Others operate in the red, a situation that must be turned around.

We have already asked three major government corporations—Hydro-Québec, Loto-Québec and the Société des alcools du Québec—to improve their performance. They have agreed to meet additional net-profit objectives.

In the longer term, changing State intervention necessarily involves reassessing the various government corporations. To that end, the mission, orientations, intervention methods, capitalization and governance of these corporations will be analysed.

Better rules of governance

Further to the suggestions made by the new chairman and CEO of the Caisse de dépôt et placement du Québec, Henri-Paul Rousseau, whose collaboration is much appreciated, we will be carrying out a thorough review of the act governing the CDPQ over the next few months. Passed in 1965, the act has not undergone a major reform since the CDPQ was created. The review will take into account the new business governance standards adopted in the United States and Europe. It will redefine the CDPQ's structure, as well as that of the mandates entrusted to its management team and board of directors. The orientations established further to the review will serve as guidelines for the governance of other government corporations.

(d) New relationship with local and regional authorities

Our desire to use the talents and creativity of Quebecers will also lead us to greater decentralization. We want the citizens to take responsibility for the future of their communities and their regions.

For years, the inhabitants of outlying regions have been asking for more power and more financial resources regarding the levers enabling them to better ensure their development and realize their full potential.

Our government has therefore opted to promote decentralization, in an effort to achieve greater democracy and deliver public services more efficiently.

We have also undertaken to rethink our financial relationship with the municipalities.

In this regard, we intend to comply with the principles of the city contracts reached with Québec and Montréal. But we will be initiating talks with these cities to bring the amounts committed under these contracts more in line with our financial resources.

We also intend to honour the commitments made by the Québec government to certain municipalities regarding the funding of infrastructure projects. I am announcing today an additional $130 million for such projects.

Moreover, we want to work with all of the municipalities to come up with a new approach that will meet their needs through financial policies with a greater structuring, enabling effect. To guide us in these discussions, my

colleague the Minister of Municipal Affairs, Sports and Recreation and I will release a working document in fall 2003 presenting the financial situation of Québec municipalities.

III. A new approach to financial relations with the federal government

Part of our Budget is covered by transfer payments from the federal government. There are a number of challenges facing us in this regard.

Only a year ago, I had the privilege of chairing the Commission on Fiscal Imbalance. So I can attest to the gravity of the problem before us. On the one hand, there is the federal government, whose revenue tends to increase more rapidly than its spending. On the other, there are the provincial governments, for which the reverse is true. Ottawa accumulates surpluses, while the provinces struggle to avoid a deficit.

To ensure that this problem is given its due attention, the Premier proposes the creation of the Fiscal Imbalance Office with our partners in the other provinces. The objective is to create a forum in which Québec and its Canadian partners can work together to find adequate solutions.

Another challenge before us is the renewal of the equalization program, to be completed on April 1 of next year. The program's complex calculations, along with its payment methods, pose major problems. The formula must be less subject to random variations such as those stemming from the 2001 census data. Similarly, the program must be more in line with the relative wealth of each province, in particular as regards property taxes. Québec has been asking for adjustments in this regard for over 20 years. I pledge to rapidly table a series of solutions to this major problem.

Conclusion

Even though this Budget restores a hard-won balance to public finances, I cannot say "mission accomplished". To start with, there is still a substantial shortfall for next year. Second, this Budget is only the first step toward changing the role of the State.

The exercise in which I am asking Quebecers to participate is not merely one of balancing the books. We must go further and ask ourselves whether the money we collect from taxpayers is used soundly, and in an efficient, transparent manner.

To that end, we must adapt the State so that it is able to fulfil our ambitions. We must retarget its actions towards its essential missions. Rather than asking what the State can do for us, we should ask ourselves what we can do without it.

There is a broad consensus within our society: Quebecers pay too much income tax. This Budget contains no tax increases, and we reiterate our commitment to reduce the tax burden of Quebecers as of the next Budget. I know, as do my colleagues, just how rigorous we will have to be to accomplish that. But, for our government, that choice is a priority.

This Budget is a demanding one. Above all, it is a sound, honest one. It presents a challenge that we will rise to.

Thank you, Mr. President.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SUMMARY OF CONSOLIDATED FINANCIAL TRANSACTIONS[1]
(in millions of dollars)

	2001-2002	2002-2003	
	Actual results	Financial situation as at March 11, 2003	Preliminary results
Budgetary transactions			
Own-source revenue	41 004	43 712	43 403
Federal transfers	9 305	9 108	9 303
Total revenue	50 309	52 820	52 706
Operating expenditure	– 43 976	– 45 540	– 45 570
Debt service	– 7 261	– 7 280	– 7 136
Total expenditure	– 51 237	– 52 820	– 52 706
Budgetary reserve			
Use of funds allocated to the reserve to finance spending and maintain a balanced budget	950	—	—
Budgetary surplus after reserve	**22**	**0**	**0**
Non-budgetary transactions			
Investments, loans and advances	– 1 142	– 1 966	– 1 801
Capital expenditures	– 995	– 1 642	– 1 471
Retirement plans	2 089	1 987	2 007
Other accounts	– 589	– 306	– 320
Non-budgetary requirements	**– 637**	**– 1 927**	**– 1 585**
Net financial surplus (requirements)	**– 615**	**– 1 927**	**– 1 585**
Financing transactions			
Change in cash position[2]	132	– 2 043	– 2 279
Change in direct debt[2]	3 623	5 628	5 505
Retirement plans sinking fund	– 3 140	– 1 658	– 1 641
Total financing of transactions	**615**	**1 927**	**1 585**

Note: A negative entry indicates a financial requirement and a positive entry, a source of financing. For the change in cash position, a negative entry indicates an increase and a positive entry, a decrease.

1 On the basis of the 2003-2004 budgetary and financial structure.

2 The preliminary results for 2002-2003 take into account borrowings of $3 945 million made in advance, whereas the actual results for 2001-2002 include $1 154 million in borrowings made in advance.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SUMMARY OF CONSOLIDATED FINANCIAL TRANSACTIONS[1]
2003-2004 FORECAST

(in millions of dollars)

Budgetary transactions	
Revenue	54 949
Expenditure	– 54 949
Budgetary surplus (deficit)	**0**
Non-budgetary transactions	
Investments, loans and advances	– 1 814
Capital expenditures	– 1 334
Retirement plans	2 041
Other accounts	– 716
Non-budgetary requirements	**– 1 823**
Net financial surplus (requirements)	
Consolidated Revenue Fund	– 300
Consolidated organizations	– 1 523
	– 1 823
Financing transactions	
Change in cash position	4 454
Change in direct debt	– 278
Retirement plans sinking fund	– 2 353
Total financing of transactions	**1 823**

Note: A negative entry indicates a financial requirement and a positive entry, a source of financing. For the change in cash position, a negative entry indicates an increase and a positive entry, a decrease.

1 Based on the budgetary and financial structure in effect in 2003-2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUDGETARY REVENUE
2003-2004 FORECAST

(in millions of dollars)

Own-source revenue	
Income and property taxes	
Personal income tax	16 891
Contributions to the Health Services Fund	4 640
Corporate taxes[1]	3 926
	25 457
Consumption taxes	
Sales	9 014
Fuel	1 638
Tobacco	915
	11 567
Duties and permits	
Motor vehicles	695
Alcoholic beverages	158
Natural resources[2]	128
Other	178
	1 159
Miscellaneous	
Sales of goods and services	467
Interest	352
Fines, forfeitures and recoveries	386
	1 205
Revenue from government enterprises	
Société des alcools du Québec	570
Loto-Québec	1 464
Hydro-Québec	2 130
Other	– 222
	3 942
Consolidated organizations	2 035
Total own-source revenue	**45 365**
Federal transfers	
Programs	
Equalization	4 145
Canada Health and Social Transfer	4 133
EPF and other transfers related to fiscal arrangements	15
Other programs	895
Consolidated organizations	396
Total federal transfers	**9 584**
Total budgetary revenue	**54 949**

1 Includes tax on corporate profits, tax on capital and tax on premiums in lieu of the tax on capital for insurance companies, as well as the tax on telecommunications, gas and electricity.

2 Includes forest, mining and hydraulic resources.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUDGETARY EXPENDITURE
2003-2004 FORECAST

(in millions of dollars)

Operating expenditure	
Program spending	– 45 800
Consolidated organizations	– 1 637
Total operating expenditure	**– 47 437**
Debt service	
Consolidated Revenue Fund	– 6 862
Consolidated organizations	– 650
Total debt service	**– 7 512**
Total budgetary expenditure	**– 54 949**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NON-BUDGETARY TRANSACTIONS
2003-2004 FORECAST

(in millions of dollars)

Investments, loans and advances	
Consolidated Revenue Fund	– 1 513
Consolidated organizations	– 301
Total investments, loans and advances	**– 1 814**
Capital expenditures	
Consolidated Revenue Fund	
Net investments	– 336
Depreciation	214
	– 122
Consolidated organizations	– 1 212
Total capital expenditures	**– 1 334**
Retirement plans	
Contributions	5 190
Benefits and other payments	– 3 149
Total retirement plans	**2 041**
Other accounts	
Consolidated Revenue Fund	– 562
Consolidated organizations	– 154
Total other accounts	**– 716**
Total non-budgetary transactions	**– 1 823**

Note: A negative entry indicates a financial requirement and a positive entry, a source of financing.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FINANCING TRANSACTIONS
2003-2004 FORECAST

(in millions of dollars)

Change in cash position	
Consolidated Revenue Fund	3 945
Consolidated organizations	509
Total change in cash position	**4 454**
Change in direct debt	
Consolidated Revenue Fund	
New borrowings	2 608
Repayment of borrowings	– 3 900
	– 1 292
Consolidated organizations	
New borrowings	2 310
Repayment of borrowings	– 1 296
	1 014
Total change in direct debt	**– 278**
Retirement plans sinking fund	**– 2 353**
Total financing of transactions	**1 823**

Note: A negative entry indicates a financial requirement and a positive entry, a source of financing. For the change in cash position, a negative entry indicates an increase and a positive entry, a decrease.

Finances
Québec

Printed in Québec, Canada

BUDGET 2003 • 2004

Discours sur le budget

Québec

103-07537/

BUDGET 2003 • 2004

Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par monsieur Yves Séguin,
ministre des Finances,
le 12 juin 2003.

Finances
Québec

Budget 2003-2004
Discours sur le budget

ISBN 2-551-21824-1
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Date de parution : juin 2003
© Gouvernement du Québec, 2003

Discours sur le budget

Introduction 1

I. Ramener l'équilibre et la transparence dans les finances publiques 3

a) Une augmentation préoccupante de la dette 3

b) Déficit zéro en 2003-2004 4

c) Des finances publiques plus transparentes 5

II. Décider maintenant pour assurer notre avenir 7

a) Resserrement des dépenses gouvernementales 7

b) Réduction des dépenses fiscales et autres resserrements à la fiscalité 11

c) Accroître la performance des sociétés d'État 15

d) Nouvelle relation avec les instances locales et régionales 16

III. Une nouvelle approche en matière de relations financières avec le gouvernement fédéral 18

Conclusion 19

Introduction

Monsieur le Président,

Le 14 avril dernier, les Québécoises et les Québécois ont choisi un nouveau gouvernement. Ils lui ont accordé le mandat clair de revoir le fonctionnement de l'État québécois et de réduire leur fardeau fiscal.

Nos priorités ont été clairement établies dans le Discours inaugural présenté la semaine dernière. Ce discours fixe les grandes orientations que se donne notre gouvernement et expose notre vision de l'avenir du Québec. S'il est possible de travailler à la réalisation de cette vision aujourd'hui, c'est grâce à celui qui en est le principal instigateur et qui la porte avec lucidité et passion depuis plus de cinq ans, le député de Sherbrooke et Premier ministre du Québec.

Le présent budget est nécessaire pour assurer au gouvernement des assises financières plus solides. Il permettra également la tenue de débats plus éclairés lors des grands travaux qui amèneront notre société à faire des choix mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

Les Québécoises et les Québécois veulent que l'État revienne à ses missions essentielles, qu'il leur donne des services de la plus haute qualité, qu'il mette en place un environnement favorable à leur prospérité et qu'il veille à leur sécurité. Nos concitoyens veulent un État qui assure le financement adéquat des services publics aussi bien pour nous que pour les générations qui nous suivent. Finalement, ils veulent un État qui sait s'organiser sans toujours exiger davantage des contribuables.

Je suis honoré de participer de très près, comme ministre des Finances, à réaliser le mandat qui nous a été donné par la population et de travailler avec l'ensemble de mes collègues à défendre les intérêts du Québec.

D'emblée, je désire rendre hommage à l'équipe compétente et dévouée d'hommes et de femmes sur qui je peux m'appuyer au sein du ministère des Finances. Je tiens aussi à souligner la qualité remarquable de leur travail et leur professionnalisme de tous les instants.

Mais, tout d'abord, permettez-moi d'expliquer pourquoi il est indispensable de présenter sans délai ce budget.

Le 11 mars dernier, l'administration précédente a déposé un budget et des crédits budgétaires qui n'ont pas été adoptés par l'Assemblée nationale puisque la campagne électorale a été déclenchée dès le lendemain de leur présentation.

Dans notre système parlementaire, la règle veut que les ministères ne puissent utiliser les fonds que s'ils disposent de crédits votés par l'Assemblée nationale. Jusqu'à maintenant, le douzième des crédits a été

autorisé chaque mois par décret pour permettre aux ministères et aux organismes de payer les dépenses essentielles.

Cette situation ne pouvait pas durer longtemps. Il nous fallait au plus vite permettre à cette Assemblée de se prononcer sur les crédits des ministères et ainsi donner au gouvernement les instruments légaux lui permettant de gérer l'État.

Plus fondamentalement, au-delà de ces raisons techniques, la présentation de ce budget s'impose parce que nous avons constaté, à notre arrivée au pouvoir, que la situation des finances de l'État était loin de correspondre à celle qu'avait dépeinte l'ancien gouvernement. En fait, c'est probablement une situation unique dans l'histoire du Québec que les données financières d'un budget, qui étaient censées guider l'action du gouvernement pendant toute une année, soient à ce point éloignées de la réalité, si peu de temps après leur présentation à l'Assemblée nationale.

Un comité d'experts, présidé par M. Guy Breton, ex-Vérificateur général du Québec, a été mandaté par le Premier ministre peu après le scrutin du 14 avril pour faire le point sur les finances du gouvernement. Ce comité a identifié une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars en 2003-2004 et d'un montant presque aussi important l'an prochain. Cette impasse budgétaire, je l'affirme, n'est pas le résultat d'un jeu comptable où il suffirait de modifier les chiffres au gré de stratégies politiques. Elle n'était pas prévisible et certainement pas connue par l'actuel gouvernement.

Il n'y a maintenant aucun doute : le projet de budget présenté par le gouvernement précédent nous conduisait directement à un lourd déficit ou à des hausses d'impôt importantes. Il contenait de nouvelles dépenses pour lesquelles il n'y avait pas de financement et une surévaluation des transferts fédéraux qui gonflait les revenus. De plus, il était basé sur des prévisions économiques trop optimistes et manquait de transparence à l'égard de décisions importantes comme la hausse des droits d'immatriculation.

Le problème de l'impasse budgétaire est d'autant plus important qu'il s'ajoute à celui de l'évolution de la dette du gouvernement. Cette question de la dette est très préoccupante et j'y reviendrai plus loin.

Le présent budget est impératif. Il faut revenir rapidement à l'équilibre budgétaire, assurer un meilleur contrôle de la dette et entreprendre la transformation des façons de faire de l'État. J'annonce aujourd'hui que ce budget ramène le déficit 2003-2004 à zéro, et ce, sans aucune augmentation d'impôt ni de taxe pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

I. Ramener l'équilibre et la transparence dans les finances publiques

a) Une augmentation préoccupante de la dette

Au lendemain de l'élection, notre gouvernement s'est retrouvé avec deux problèmes majeurs de finances publiques. D'abord, une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars. Ensuite, une dette en croissance de près de 3 milliards pour l'année 2003-2004.

Sans intervention pour corriger le tir, la dette aurait donc augmenté cette année de plus de 7 milliards de dollars.

Mais pourquoi la dette augmente-t-elle même lorsque le déficit est à zéro?

D'abord, parce que le gouvernement emprunte pour financer ses immobilisations. Ensuite, parce qu'il emprunte aussi pour financer des placements ou des prêts qu'il effectue auprès de sociétés d'État.

Cette mécanique, qui fait en sorte que la dette augmente même lorsque le déficit est à zéro, est inquiétante. Ainsi, au cours des cinq dernières années, même si le gouvernement présentait un déficit zéro, la dette a augmenté de 10,9 milliards de dollars, pour se situer à 108,6 milliards au 31 mars dernier. À la fin de la présente année, compte tenu des dépenses d'immobilisations et des placements engagés, elle devrait se situer à 111,5 milliards. Si nous ne renversons pas cette tendance, la dette pourrait dépasser les 115 milliards de dollars au 31 mars 2005. Nous entendons tout mettre en œuvre pour freiner cette croissance.

À cela, s'ajoute le problème du déficit accumulé par certains établissements du réseau de la santé, sur lequel je reviendrai.

Or, lorsque la dette augmente, cela signifie des intérêts additionnels à payer l'année suivante. C'est donc la capacité du gouvernement de donner des services à la population qui est hypothéquée. À titre d'exemple, une augmentation de 7 milliards de la dette équivaudrait à des paiements supplémentaires pour les intérêts de plus de 100 dollars par ménage par année.

Par ailleurs, les agences de crédit, qui attribuent une cote aux emprunteurs lorsqu'ils vont sur les marchés financiers, ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations à l'égard du niveau d'endettement du Québec. Il ne faut pas se leurrer. Le seul fait que le déficit soit à zéro ne garantit pas que la cote de crédit soit intouchable.

Il est donc nécessaire que nous nous donnions un plan d'action dans le but de nous fixer des balises en matière d'endettement. À cet effet, nous allons notamment revoir dès cette année le niveau des mises de fonds dans les sociétés d'État.

b) Déficit zéro en 2003-2004

Cette progression de la dette rend encore plus nécessaire une élimination complète de l'impasse budgétaire actuelle, le transfert à la dette de quelque déficit que ce soit n'étant plus tolérable.

Une réelle impasse

J'annoncerai aujourd'hui des mesures de redressement substantielles pour rééquilibrer les finances publiques du Québec. Ceux qui doutaient des chiffres qui ont circulé doivent comprendre aujourd'hui que nous faisions face à une réelle impasse financière.

Les redressements annoncés dans ce budget consistent d'abord à resserrer les dépenses pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

En deuxième lieu, des mesures de revenus d'un autre 1,5 milliard de dollars, dont 800 millions de dollars de coupures dans les dépenses fiscales et 700 millions de dollars en provenance des sociétés d'État, seront annoncées.

Troisièmement, pour nous assurer d'atteindre le déficit zéro, il nous faut devancer l'encaissement des sommes additionnelles attribuées par le gouvernement fédéral pour le financement de la santé. La réserve de 809 millions de dollars qui devait être créée à même ces sommes ne le sera donc pas. Le secteur de la santé ne sera pas privé pour autant de ce montant : nous puiserons à même nos autres sources de revenus le financement nécessaire à la santé l'an prochain.

Par ailleurs, on se rappellera que la publication des données préliminaires de population du recensement de 2001 en mars dernier avait entraîné une révision à la baisse importante des revenus de transferts fédéraux. Dès mon arrivée en poste, j'ai demandé à l'Institut de la statistique du Québec de procéder à un examen complet des données du recensement. Simultanément, j'ai entamé des discussions avec le ministre fédéral des Finances sur cette question. Pendant ces discussions, Statistique Canada a annoncé qu'une erreur s'était glissée dans les données préliminaires de population. De ce fait, nous ne disposons plus des données nécessaires pour recalculer la facture initiale, ce qui augmente notre prévision de revenus de près de 300 millions de dollars. Nous poursuivons nos travaux avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution acceptable à cette question. J'ai cependant réussi à convaincre mon collègue fédéral que, lorsque les données finales seront disponibles et s'il s'ensuivait un impact négatif pour le Québec, cet impact serait pour l'essentiel amorti sur cinq ans, et ce, à partir de 2004-2005.

Enfin, une prévision plus prudente de croissance de l'économie, 2,5 %, a été retenue dans ce budget. Celle-ci reflète notamment la morosité de l'économie américaine, le problème de la pneumonie atypique ainsi que l'appréciation récente du dollar canadien, pour ne nommer que ces

quelques facteurs qui sont de nature à ralentir la croissance. Nous avons également intégré l'impact de la récente augmentation du dollar canadien sur la dépense de service de la dette. L'ensemble de nos révisions aux perspectives économiques et financières nous procurent une amélioration des équilibres financiers de 248 millions de dollars.

Année financière 2004-2005

Malgré les gestes difficiles que nous posons maintenant pour éliminer l'impasse budgétaire en 2003-2004, il demeure encore une impasse importante pour l'an prochain. Mais l'objectif est clair : le déficit sera maintenu à zéro l'an prochain et chacune des années à venir. Tout sera mis en œuvre pour résorber l'impasse et nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les impôts. Nous allons réorganiser l'État. Nous poursuivrons les discussions avec le gouvernement fédéral pour qu'il accroisse ses paiements de péréquation et sa contribution au financement de la santé. Comme je l'expliquerai, nous continuerons notre examen du régime fiscal et la lutte à l'évasion fiscale.

c) Des finances publiques plus transparentes

Le réalignement nécessaire des finances publiques, qui est entrepris aujourd'hui et qui devra se poursuivre, sera réalisé dans la plus grande transparence. Nos concitoyens sont en droit d'exiger que nous soyons clairs et transparents sur l'état de notre situation financière, et sur les mesures que nous devrons prendre pour l'améliorer. Et nous le serons.

Le budget de l'État représente une composante importante dans le fonctionnement de notre société et de notre démocratie. Il représente un pacte entre le gouvernement et les citoyens. Cela nous impose un devoir de rigueur. Ce pacte exige aussi que les Québécoises et les Québécois puissent apporter leur pleine contribution à toutes les étapes du processus budgétaire : de la consultation prébudgétaire à la reddition de comptes.

En ce qui a trait à la préparation du budget, les délais très courts imposés cette année n'ont pas permis une consultation élargie, quoique plusieurs groupes ont été entendus. J'entends dorénavant élargir et systématiser les consultations prébudgétaires. Ainsi, chaque automne, je publierai un document de consultation qui fera état de la situation budgétaire, des éléments de prévisions de revenus et de dépenses ainsi que des principaux enjeux en matière de finances publiques. Je tiens à faire en sorte que tous ceux et celles qui désirent exprimer leur point de vue puissent le faire dans un forum approprié et cela dans l'ensemble du Québec. Je rendrai publiques les modalités de cette consultation à la fin du mois de septembre prochain.

En matière de reddition de comptes, les états financiers du gouvernement certifiés par le Vérificateur général constituent un document de la plus grande importance. Dès 2003-2004, je m'engage à les rendre publics dans

un délai maximum de six mois après la fin de l'année financière, soit beaucoup plus rapidement qu'au cours des dernières années.

Par ailleurs, être transparent signifie aussi s'assurer que les états financiers présentent un portrait complet de la situation des finances publiques. Or, actuellement, les résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation ne sont pas inclus dans ceux du gouvernement même si les déficits accumulés par certains établissements pourraient éventuellement affecter la dette du gouvernement.

Nous prendrons nos responsabilités afin de corriger cette anomalie tel que le demande le Vérificateur général depuis plusieurs années. Mais avant que nous puissions appliquer de nouvelles pratiques comptables en cette matière, il faut mettre en place les mécanismes requis de gestion des réseaux et de suivi de leurs opérations, ce que nous souhaitons compléter dans le cadre du prochain budget.

D'ici là, l'information sur la situation financière des réseaux sera publiée en note aux états financiers du gouvernement dès cette année, ce qui augmentera la qualité de l'information présentée à la population.

II. Décider maintenant pour assurer notre avenir

Notre gouvernement s'est engagé envers l'ensemble des Québécoises et des Québécois à porter une nouvelle vision de l'avenir. Une vision de l'avenir qui nous amène aujourd'hui à revoir le fonctionnement de l'État. Il nous faut adopter de nouvelles façons de faire, mieux adaptées au 21e siècle, qui nous permettront de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Trois grands objectifs sont à la base de cette vision renouvelée que nous proposons. Ils doivent guider l'ensemble de nos travaux :

— recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir;

— laisser place à l'initiative et à l'entrepreneurship en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie;

— améliorer l'efficacité, la performance, la transparence et l'intégrité en matière de gestion et de reddition de comptes.

Nous devons aussi résorber l'impasse financière, qui est bien réelle et qui ne peut s'éliminer qu'avec des mesures concrètes ayant un impact budgétaire. Les choix de ce budget répondent donc à une urgence à court terme et doivent être faits maintenant. D'autres décisions, qui exigent des analyses plus approfondies, devront aussi être prises au cours des prochains mois.

a) Resserrement des dépenses gouvernementales

Le premier axe d'intervention de ce budget est celui du resserrement des dépenses gouvernementales.

En effet, les pressions constantes pour accroître le rôle et la taille de l'État ont fait en sorte que ce dernier est devenu omniprésent et très coûteux. L'État québécois est l'un des plus interventionnistes en Amérique du Nord et son fonctionnement coûte trop cher.

Notre objectif est simple : véritablement respecter la capacité de payer des Québécoises et des Québécois. Cet exercice exigera de revoir non seulement l'organisation du gouvernement mais aussi l'ensemble des dépenses.

L'exercice doit débuter dès maintenant étant donné l'ampleur de l'impasse financière à laquelle nous faisons face. Le présent budget comporte donc d'importants resserrements des dépenses gouvernementales. Ils sont de trois ordres.

— Nous réduirons tout d'abord de 793 millions de dollars le niveau des dépenses de programmes par rapport à celui annoncé le 11 mars dernier.

— Ensuite, nous allons prendre les moyens nécessaires pour résorber des dépassements de 354 millions de dollars que l'ancienne administration n'avait pas inclus dans son total de dépenses.

— À cela s'ajoute le fait que nous avons annulé les 400 millions de dollars d'initiatives prévues lors du budget du 11 mars dernier.

Ces importants resserrements vont nous permettre de déposer un budget où les dépenses de programmes atteignent 45 800 millions de dollars. Cela représente une majoration de 3,8 % par rapport à l'an dernier. Il faut noter que cette augmentation est quand même substantielle. Mais elle demeure inférieure à la progression du PIB nominal et bien inférieure à ce qui aurait pu se produire si nous n'étions pas intervenus pour en ralentir la croissance.

Nous avons dans ce total de dépenses accordé la priorité à la santé et à l'éducation. Les budgets des autres ministères non seulement ne seront pas augmentés mais ils seront globalement maintenus à leur niveau de l'an dernier.

Ma collègue, la Présidente du Conseil du trésor, expliquera plus en détail le résultat de ces efforts. Je tiens à la remercier pour sa collaboration et la féliciter pour sa détermination.

Avec nos autres collègues du Conseil des ministres, elle aura la tâche de voir à ce que notre budget de dépenses de 45 800 millions de dollars soit respecté jusqu'à la fin de l'année.

Priorité à la santé et à l'éducation

Conformément à notre engagement auprès de nos concitoyens, nous avons dans ce budget accordé la priorité au secteur de la santé ainsi qu'à celui de l'éducation.

Ainsi, le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux atteindra 19 115 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004. Cela représente une augmentation de 1 287 millions de dollars et donc une hausse de 7,2 % par rapport aux dépenses de l'année précédente.

Nous allons donc pouvoir mettre en place dès cette année les premiers éléments de notre stratégie dans ce secteur. C'est ainsi que mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, a annoncé le 22 mai dernier un plan d'action pour commencer à effectuer le virage que nous avons promis. Les moyens financiers de ce plan d'action lui sont véritablement assurés.

Pour sa part, le budget du ministère de l'Éducation a été fixé à 11 485 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004. Il s'agit d'une hausse de 397 millions de dollars et donc de 3,6 % par rapport aux dépenses de l'année 2002-2003.

Priorité aux familles

La famille est au cœur de nos priorités. C'est pourquoi, nous y avons accordé une attention particulière dans ce budget. Nous voulons faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle en offrant plus de places de garde dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Notre engagement est ferme : nous entendons rendre accessibles 200 000 places en services de garde d'ici mars 2006. Mais notre démarche se fera dans le respect de quatre grands principes.

— Accélérer, dès 2003-2004, la disponibilité de places en garderie.

— Assurer plus de flexibilité dans le choix des parents. Ce sont les parents qui peuvent choisir ce qui leur convient le mieux : centre de la petite enfance, garde en milieu familial ou garderie privée.

— Assurer un financement adéquat de ce programme dans le respect de la capacité de payer des Québécoises et des Québécois. Actuellement, les services de garde coûtent 1,3 milliard de dollars par année.

— Permettre que la formule de financement entraîne une hausse des contributions du gouvernement fédéral.

Compte tenu de ces principes, mon collègue, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, établira une série de propositions qui seront soumises à une consultation et il formulera ses recommandations au gouvernement à la fin du mois d'août.

Mais avant même la fin de cette consultation, j'annonce que 20 millions de dollars additionnels seront investis dès cette année pour accélérer le développement de nouvelles places en garderie.

Soutenir les plus démunis

La volonté de notre gouvernement d'apporter un soutien adéquat aux moins bien nantis de notre société a de plus inspiré la préparation de ce budget.

C'est ainsi que nous prenons des mesures concrètes pour faciliter l'intégration des jeunes défavorisés au marché du travail. Nous voulons relever le défi majeur d'assurer au plus grand nombre possible de jeunes l'acquisition d'une première qualification professionnelle et leur permettre de progresser dans le marché du travail d'aujourd'hui.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui un budget de 5 millions de dollars pour venir en aide à des jeunes bénéficiaires de l'assistance-emploi désirant acquérir une première expérience de travail. L'aide prendra la forme d'un soutien à des projets pilotes mis sur pied par des entreprises à cette fin.

Depuis plusieurs années, les parents d'enfants vivant avec l'autisme ou un autre trouble envahissant du développement attendent la mise en place de services adéquats.

Nous avons reconnu la nécessité d'agir et nous y sommes engagés. Ainsi, conformément à nos engagements, 18 millions de dollars serviront prioritairement à mettre en place des services d'intervention comportementale intensive pour les enfants de moins de six ans ainsi qu'à l'amélioration des services de réadaptation pour les enfants d'âge scolaire et pour les adultes. Les mesures de soutien pour ces familles qui font face à de nombreux défis seront également accrues. Il s'agit d'un premier pas et d'un effort significatif dans le contexte budgétaire actuel.

De plus, l'actuelle crise du logement affecte plusieurs ménages parmi les plus démunis de notre société, notamment les familles à faible revenu, les familles monoparentales, les familles avec enfants ainsi que les personnes âgées ou handicapées. Voilà pourquoi nous avons déjà mis sur pied un nouveau programme d'aide d'urgence à la crise du logement. Nous devons en outre voir à solutionner ces problèmes de manière durable en agissant pour développer le parc de logements à prix abordable. Je confirme que mon collègue, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, disposera d'un budget additionnel de 10,7 millions de dollars pour intensifier l'action du gouvernement en ces matières.

Révision des dépenses dans l'économie

Le Québec s'est doté, au fil des ans, de leviers d'intervention pour appuyer et orienter le développement de son économie. Aujourd'hui, il est légitime d'évaluer ces outils.

Nous devons recentrer l'intervention de l'État pour répondre à des besoins plus impérieux de nos concitoyens. L'aide aux entreprises nous coûte actuellement plus cher que l'aide aux services de garde. Notre gouvernement s'est engagé à donner la priorité aux services aux citoyens. C'est ce que nous ferons.

Il est temps de reconsidérer l'ensemble de nos interventions en fonction de nos priorités sociales. Pour ce faire, nous procéderons à un examen des subventions, prêts et autres formes d'aide aux entreprises et ne conserverons que ceux qui sont réellement efficaces et essentiels. Cet exercice sera conduit par mon collègue responsable du Développement économique et régional.

Notre premier geste concret est la réduction de l'enveloppe du programme FAIRE. Cette décision s'avère nécessaire non seulement en raison du

contexte budgétaire actuel mais aussi pour mettre un frein à l'escalade des engagements. À l'heure actuelle, ce programme comporte des engagements qui coûteront aux contribuables québécois 1,8 milliard de dollars, au cours des prochaines années, et qui limiteront d'autant la marge de manœuvre du gouvernement.

Dans le cas du projet d'aluminerie de Deschambault, nous avons décidé de ne pas y donner suite dans sa forme actuelle. Tel que présenté, il ne répond pas à nos objectifs.

b) Réduction des dépenses fiscales et autres resserrements à la fiscalité

Notre deuxième axe de resserrement, après celui des dépenses, concerne les dépenses fiscales et les divers resserrements possibles du régime fiscal.

On sait que le coût de l'aide fiscale aux entreprises a plus que doublé depuis 1997, pour atteindre près de 2 milliards de dollars. En 2000-2001, les dépenses fiscales instaurées afin de soutenir les entreprises étaient deux fois plus importantes au Québec qu'en Ontario. De plus, selon les données disponibles, et sans autre intervention de l'État, ces dépenses fiscales auraient continué à croître, augmentant de plus de 9 % d'ici deux ans.

De plus, l'aide accordée s'échelonne parfois sur de nombreuses années et réduit la marge de manœuvre du gouvernement à long terme. Des engagements totalisant plus de 3 milliards de dollars ont déjà été pris envers des centaines d'entreprises pour les dix prochaines années.

J'annonce aujourd'hui que nous resserrons de façon importante les dépenses fiscales en faveur des entreprises afin de mieux les cibler. Ces mesures de resserrement permettront des économies de 759 millions de dollars sur une pleine année, soit une réduction de 27 % de l'aide fiscale aux entreprises.

Un premier examen a consisté à nous demander si nous accordions des avantages indus à des individus ou à des entreprises et si nous ne prenions pas des risques à leur place. Nous avons aussi examiné l'ampleur des bénéfices qui découlent de notre action en nous demandant s'ils excèdent ou non la valeur des avantages consentis.

Notre examen se poursuivra plus en profondeur dans les prochains mois, puisque l'un des grands travaux annoncés par le Premier ministre sera consacré à la simplification et à l'allégement du fardeau fiscal. Mais, d'ores et déjà, nous venons dans ce budget réduire et abolir un grand nombre de ces avantages fiscaux.

Abolition des sites désignés

Le premier objet qui a retenu mon attention concerne les sites désignés ayant droit à des avantages fiscaux particuliers : Cité du commerce électronique, Zone de commerce électronique, Cité du multimédia, Centres de développement des technologies de l'information, Centre national des nouvelles technologies du Québec, Carrefours de la nouvelle économie, Zone de développement des biotechnologies, Carrefours de l'innovation, Cité des nutraceutiques, Cité de l'optique, Technopôle Angus et enfin Zone de Mirabel.

Je n'ai pas l'intention comme ministre des Finances de réécrire l'histoire. Le précédent gouvernement a fait ses choix. Notre formation politique a proposé des choix différents et la population a tranché. Mon devoir est cependant d'examiner les livres. Et nous avons constaté que le modèle des sites désignés ne répond pas aux critères de l'intérêt public. De façon générale, notre gouvernement ne croit pas à ce modèle d'intervention révolu qui consiste à imposer un emplacement géographique plutôt que de laisser les entrepreneurs exercer leur jugement. Cette approche a entraîné des coûts disproportionnés par rapport aux emplois réellement créés. Une bonne partie des emplois que nous avons subventionnés, jusqu'à 40 % pendant dix ans, auraient été créés de toutes façons. De plus, une partie de l'aide accordée n'a servi qu'à payer des loyers élevés ou des coûts de relocalisation des entreprises.

J'annonce donc qu'à partir d'aujourd'hui, nous mettons fin à tout avantage fiscal à des entreprises voulant s'installer dans ces sites désignés. Nous abolissons de ce fait pas moins de douze crédits d'impôt différents.

Cependant, je tiens à souligner que le gouvernement honorera les engagements déjà pris. En effet, les entreprises en place ont déjà supporté des coûts d'implantation parfois substantiels en échange de promesses formelles d'aide gouvernementale.

Cette abolition des avantages fiscaux dans les sites désignés va nous permettre d'économiser plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013.

On trouvera plus de détails dans les *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales* de ce nouveau budget, qui en font partie intégrante. Ces derniers permettent en outre d'abolir officiellement les mesures fiscales contenues dans le budget du 11 mars.

Abolition de sept avantages spécifiques

Nous avons par ailleurs décidé d'abolir sept autres avantages fiscaux qui s'adressent à des entreprises et qui n'ont plus leur raison d'être. Cela permettra d'économiser à terme 134 millions de dollars.

Parmi les plus importantes de ces mesures, on retrouve les avantages accordés aux banques et aux caisses populaires. J'annonce que leur taux d'imposition réduit et leurs exemptions de base sur le capital versé sont abolis.

L'amortissement accéléré de 125 % sur les investissements du secteur manufacturier est aussi aboli. Il s'avère que cette mesure n'a pas eu les effets escomptés, notamment parce que son impact financier sur les entreprises bénéficiaires est trop peu élevé. Les entreprises manufacturières du Québec auront à l'avenir droit au même taux d'amortissement de 30 % par année que dans le reste du Canada.

Diminution des taux de tous les crédits d'impôt et congés fiscaux

Nous avons ensuite examiné chacun des taux des différents crédits et congés fiscaux aux entreprises.

J'annonce donc que tous les crédits d'impôt et congés fiscaux aux entreprises feront l'objet de resserrement. L'objectif est de reconsidérer notre politique fiscale et en même temps de réduire notre impasse budgétaire. La plupart d'entre eux seront réduits de 25 %, tandis que les plus stratégiques seront réduits de 12,5 %, pour une économie annuelle de 202 millions de dollars.

Pas moins de vingt-deux crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux seront réduits de 25 %, notamment ceux accordés aux centres financiers internationaux, ceux pour les titres multimédia et pour le design, ainsi que le congé fiscal pour nouvelles sociétés.

Les différents crédits d'impôt au bénéfice des régions du Québec comptent parmi ceux réduits de 25 %. Je souligne que nous continuerons d'accorder ces crédits aussi bien pour l'exploration minière que pour les régions maritimes, la vallée de l'aluminium ou les régions ressources en général.

Nous croyons cependant justifié d'accorder un traitement distinct au secteur de la culture, symbole par excellence de notre identité. Les taux de ce secteur seront réduits moins fortement que les précédents. Par exemple, le taux du crédit d'impôt pour productions cinématographiques et télévisuelles, sera de 39 % alors qu'il était jusqu'à maintenant de 45 %.

Nous soutiendrons encore mieux cette industrie cette année. Nous avons en effet réservé un budget spécial de 10 millions de dollars pour mettre en place la politique québécoise du cinéma.

Ayant par ailleurs collaboré avec la ministre de la Culture de l'époque à l'élaboration d'un statut fiscal amélioré pour les artistes, j'aurai le plaisir de travailler avec la nouvelle ministre et d'entreprendre avec le milieu culturel un dialogue en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes.

Quant aux crédits d'impôt à la recherche et au développement, qui sont essentiels au progrès économique du Québec, ils seront réduits de 12,5 %. Il faut souligner que, même après ce resserrement, notre régime de soutien à la recherche-développement demeurera généreux et compétitif. Il a par exemple le mérite d'offrir un crédit d'impôt pleinement remboursable, ce qui n'est généralement pas le cas dans les autres juridictions.

Resserrements dans les avantages fiscaux pour les dirigeants d'entreprise

En outre, certains avantages bénéficiant principalement aux dirigeants d'entreprise et à leurs cadres supérieurs seront limités. J'annonce donc un premier resserrement dans le traitement fiscal des options d'achat d'actions, mode de rémunération de plus en plus répandu auprès de ces personnes. Elles seront à l'avenir imposables à un taux supérieur de 25 % au taux actuel. De plus, afin de limiter les abus dans les frais de représentation, ils seront désormais plafonnés à 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Au total, ces deux mesures représentent une économie de 23 millions de dollars à terme.

Nous continuons par ailleurs nos réflexions à l'égard de l'avantage fiscal consenti à un certain nombre de contribuables leur permettant de déduire leurs frais financiers de leur revenu.

Resserrements dans l'aide à la capitalisation des entreprises

De plus, je prends certaines mesures pour limiter le coût de notre aide fiscale à la capitalisation des entreprises.

Les avantages les plus importants en ce domaine sont ceux accordés aux fonds de travailleurs et à Capital régional et coopératif Desjardins. Le montant de capital qu'ils pourront recueillir avec le crédit d'impôt du Québec sera réduit pour un an. Par ailleurs, nous procédons à un élargissement des critères de placement qui leur sont imposés, dans le but de les rendre encore plus performants.

Pour ce qui est des autres régimes comme le régime d'épargne-actions, les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise et le régime d'investissement coopératif, ils feront tous l'objet d'une réévaluation. D'ici là, j'annonce un moratoire sur ces avantages fiscaux, sauf dans le cas des coopératives de travailleurs.

Baisse de la taxe sur le capital pour les PME

Par ailleurs, notre volonté de réduire la taxe sur le capital des entreprises se concrétisera dès cette année. Ainsi, à partir du 1er janvier 2004, toutes les PME dont le capital versé est inférieur à 600 000 dollars seront exemptées de taxe sur le capital. Dès lors, 70 % des entreprises du Québec ne paieront plus de taxe sur le capital. Pour les autres, cependant, les circonstances actuelles nous obligent à reporter la réduction prévue des taux, le temps de dégager la marge de manœuvre financière nécessaire pour la réaliser.

De plus, nous pouvons venir en aide aux entreprises et plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises avec une mesure qui n'engage pas les équilibres financiers du gouvernement. L'obligation de consacrer 1 % de leur masse salariale à des activités de formation de la main-d'œuvre crée plus de problèmes aux petites entreprises qu'elle n'encourage la formation de leurs employés. Actuellement, seules les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 250 000 dollars sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main-d'œuvre. Notre gouvernement déposera un projet de loi pour porter cette exemption à 1 million de dollars.

S'assurer que chacun paie ses impôts

Par ailleurs, il est important de s'assurer que chaque contribuable s'acquitte de ses obligations fiscales et contribue au financement des services publics. C'est pourquoi mon collègue, le ministre du Revenu, prendra des mesures énergiques pour contrer l'évasion fiscale et le travail au noir. Son ministère augmentera ses activités de vérification, principalement auprès des entreprises, notamment dans les secteurs industriels et financiers. De plus, compte tenu de l'ampleur de l'activité dans le secteur de la construction neuve, le gouvernement apportera un soutien additionnel à la Commission de la construction du Québec afin qu'elle augmente son niveau d'inspection et d'enquête. Ces mesures permettront d'augmenter les revenus de 50 millions de dollars.

c) Accroître la performance des sociétés d'État

Bénéfices accrus

Si la transformation de l'État interpelle le niveau des dépenses gouvernementales et des dépenses fiscales, elle interpelle aussi les sociétés d'État. Un certain nombre d'entre elles sont déjà rentables. Elles peuvent le devenir davantage. D'autres encaissent plutôt des pertes, une situation qu'il faut redresser.

D'ores et déjà, nous avons demandé à trois sociétés d'État majeures d'améliorer leur performance. Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec ont convenu d'objectifs additionnels de bénéfices nets.

À plus long terme, la révision des modes d'intervention du gouvernement implique nécessairement l'examen des différentes sociétés d'État. Pour ce faire, la mission, les orientations, les modes d'intervention, la capilatisation et les règles de gouvernance de ces sociétés seront examinés.

Règles de gouvernance améliorées

Par ailleurs, à la suite des suggestions du nouveau président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, M. Henri-Paul Rousseau, dont la collaboration est fort appréciée, nous allons procéder au cours des prochains mois à une révision complète de la loi de la Caisse de dépôt. Adoptée en 1965, cette loi n'a fait l'objet d'aucune réforme majeure depuis la création de la Caisse. Une telle révision sera effectuée en tenant compte des nouvelles normes adoptées aux États-Unis et en Europe en matière de gouvernance d'entreprise. Cette révision entraînera non seulement une redéfinition de la structure de la Caisse, mais aussi des mandats confiés à sa direction et à son conseil d'administration. Les orientations arrêtées dans le cadre de cet exercice pourront nous guider en regard de la gouvernance d'autres sociétés d'État.

d) Nouvelle relation avec les instances locales et régionales

Notre volonté de miser sur le talent et la créativité des Québécoises et des Québécois va nous amener aussi vers une plus grande décentralisation. Nous voulons que les citoyens reprennent en main l'avenir de leur collectivité et l'avenir de leur région.

Les citoyens des régions revendiquent, depuis plusieurs années, des pouvoirs accrus et des moyens financiers additionnels sur les leviers qui leur permettraient de mieux assurer leur développement et réaliser leur plein potentiel.

Notre gouvernement s'est donc engagé à favoriser la voie de la décentralisation, à la recherche d'une plus grande démocratie et à la recherche de gains en efficience dans la livraison des services publics.

Nous nous sommes engagés également à repenser nos relations financières avec les municipalités.

À ce titre, nous entendons respecter le principe des contrats de ville conclus avec Québec et Montréal. Mais nous entreprendrons des discussions avec elles dans le but de rendre les montants engagés plus compatibles avec nos ressources financières.

Nous entendons aussi honorer les engagements pris par le gouvernement du Québec auprès de certaines municipalités pour le financement de travaux d'infrastructures. J'annonce aujourd'hui l'ajout d'une enveloppe budgétaire de 130 millions de dollars pour de tels travaux.

Par ailleurs, nous voulons établir avec l'ensemble des municipalités une nouvelle approche qui visera à répondre à leurs besoins, par des politiques financières plus structurantes et plus responsabilisantes. Afin de guider ces discussions, mon collègue des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, et moi-même rendrons public dès l'automne 2003 un document de travail visant à faire le point sur la situation financière des municipalités québécoises.

III. Une nouvelle approche en matière de relations financières avec le gouvernement fédéral

Une part de notre budget est assurée par les transferts de fonds du gouvernement fédéral. Or, nous avons plusieurs défis à relever à cet égard.

Il y a à peine un an, j'ai eu le privilège de présider les travaux de la Commission sur le déséquilibre fiscal. Je peux témoigner de la gravité du problème qui existe. Nous avons d'une part le gouvernement fédéral dont les revenus tendent à augmenter plus vite que ses dépenses. Nous avons d'autre part les gouvernements provinciaux chez qui c'est l'inverse. Le premier accumule les surplus, tandis que les provinces se débattent pour éviter les déficits.

En vue de nous assurer que ce problème reçoive toute l'attention qu'il mérite, le Premier ministre propose à nos partenaires des autres provinces de créer le Bureau sur le déséquilibre fiscal. L'objectif est de constituer un forum où le Québec et ses partenaires canadiens pourront travailler de concert à la recherche de solutions adéquates.

Un autre défi à relever est celui du renouvellement du programme de péréquation, qui doit être complété pour le 1er avril prochain. En effet, ses modalités de calcul complexes de même que ses modes de paiement comportent des difficultés importantes. Il importe de rendre la formule moins sujette à des variations imprévisibles comme celles découlant des données du recensement de 2001. De même, il faut que ce programme reflète mieux la richesse relative de chaque province, notamment pour les impôts fonciers où le Québec demande des correctifs depuis plus de vingt ans. À cet égard, je m'engage à déposer rapidement un ensemble de solutions permettant de résoudre cet important problème.

Conclusion

Même si ce budget rétablit le difficile équilibre des finances publiques, je ne peux déclarer mission accomplie. D'abord parce qu'il demeure une impasse importante pour l'an prochain et ensuite parce que ce budget ne constitue qu'un premier pas vers la révision du rôle de l'État.

L'exercice auquel je convie les Québécoises et les Québécois ne consiste pas uniquement à équilibrer les comptes. Il faut aller plus loin et s'assurer que l'argent prélevé auprès des contribuables travaille au bon endroit avec efficacité et transparence.

Pour y arriver, nous devons adapter l'État pour qu'il réponde à nos ambitions. Nous devons recentrer son action sur ses missions essentielles. Plutôt que de nous demander ce que l'État peut faire pour nous, demandons-nous plutôt ce que nous pouvons faire sans lui.

Il y a un large consensus au sein de notre société : l'impôt sur le revenu des contribuables est trop élevé. Ce budget ne comporte aucune augmentation d'impôt ni de taxe et nous réitérons notre engagement à réduire le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois dès le prochain budget. Je sais, comme mes collègues, à quel point cela nous imposera d'être rigoureux. Mais, pour notre gouvernement, ce choix est prioritaire.

Le budget est exigeant. Il est avant tout solide et honnête. Il constitue un défi auquel nous sommes conviés et que nous allons relever.

Merci, Monsieur le Président.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES[1]

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	
	Résultats réels	**Situation financière au 11 mars 2003**	**Résultats préliminaires**
Opérations budgétaires			
Revenus autonomes	41 004	43 712	43 403
Transferts fédéraux	9 305	9 108	9 303
Total des revenus	50 309	52 820	52 706
Dépenses d'opérations	– 43 976	– 45 540	– 45 570
Service de la dette	– 7 261	– 7 280	– 7 136
Total des dépenses	– 51 237	– 52 820	– 52 706
Réserve budgétaire			
Utilisation des sommes affectées à la réserve pour financer des dépenses et pour maintenir l'équilibre budgétaire	950	—	—
Surplus budgétaire après réserve	**22**	**0**	**0**
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	– 1 142	– 1 966	– 1 801
Immobilisations	– 995	– 1 642	– 1 471
Régimes de retraite	2 089	1 987	2 007
Autres comptes	– 589	– 306	– 320
Besoins non budgétaires	**– 637**	**– 1 927**	**– 1 585**
Surplus (besoins) financiers nets	**– 615**	**– 1 927**	**– 1 585**
Opérations de financement			
Variation de l'encaisse[2]	132	– 2 043	– 2 279
Variation de la dette directe[2]	3 623	5 628	5 505
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 3 140	– 1 658	– 1 641
Total du financement des opérations	**615**	**1 927**	**1 585**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

(2) Les résultats préliminaires 2002-2003 tiennent compte des emprunts de 3 945 millions de dollars qui ont été effectués par anticipation, alors que les résultats réels de 2001-2002 incluent 1 154 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES[1]
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Opérations budgétaires	
Revenus	54 949
Dépenses	– 54 949
Surplus (déficit) budgétaire	**0**
Opérations non budgétaires	
Placements, prêts et avances	– 1 814
Immobilisations	– 1 334
Régimes de retraite	2 041
Autres comptes	– 716
Besoins non budgétaires	**– 1 823**
Surplus (besoins) financiers nets	
Fonds consolidé du revenu	– 300
Organismes consolidés	– 1 523
	– 1 823
Opérations de financement	
Variation de l'encaisse	4 454
Variation de la dette directe	– 278
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 2 353
Total du financement des opérations	**1 823**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
REVENUS BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Revenus autonomes	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	16 891
Cotisations au Fonds des services de santé	4 640
Impôts des sociétés[1]	3 926
	25 457
Taxes à la consommation	
Ventes	9 014
Carburants	1 638
Tabac	915
	11 567
Droits et permis	
Véhicules automobiles	695
Boissons alcooliques	158
Ressources naturelles[2]	128
Autres	178
	1 159
Revenus divers	
Ventes de biens et services	467
Intérêts	352
Amendes, confiscations et recouvrements	386
	1 205
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Société des alcools du Québec	570
Loto-Québec	1 464
Hydro-Québec	2 130
Autres	– 222
	3 942
Organismes consolidés	2 035
Total des revenus autonomes	**45 365**
Transferts fédéraux	
Programmes	
Péréquation	4 145
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 133
FPE et autres transferts liés aux accords fiscaux	15
Autres programmes	895
Organismes consolidés	396
Total des transferts fédéraux	**9 584**
Total des revenus budgétaires	**54 949**

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité.

(2) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Dépenses d'opérations	
Dépenses de programmes	– 45 800
Organismes consolidés	– 1 637
Total des dépenses d'opérations	**– 47 437**
Service de la dette	
Fonds consolidé du revenu	– 6 862
Organismes consolidés	– 650
Total du service de la dette	**– 7 512**
Total des dépenses budgétaires	**– 54 949**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Placements, prêts et avances	
Fonds consolidé du revenu	– 1 513
Organismes consolidés	– 301
Total des placements, prêts et avances	**– 1 814**
Immobilisations	
Fonds consolidé du revenu	
Investissements nets	– 336
Amortissement	214
	– 122
Organismes consolidés	– 1 212
Total des immobilisations	**– 1 334**
Régimes de retraite	
Contributions et cotisations	5 190
Prestations et autres paiements	– 3 149
Total des régimes de retraite	**2 041**
Autres comptes	
Fonds consolidé du revenu	– 562
Organismes consolidés	– 154
Total des autres comptes	**– 716**
Total des opérations non budgétaires	**– 1 823**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT
PRÉVISIONS 2003-2004

(en millions de dollars)

Variation de l'encaisse	
Fonds consolidé du revenu	3 945
Organismes consolidés	509
Total de la variation de l'encaisse	**4 454**
Variation de la dette directe	
Fonds consolidé du revenu	
Nouveaux emprunts	2 608
Remboursements d'emprunts	– 3 900
	– 1 292
Organismes consolidés	
Nouveaux emprunts	2 310
Remboursements d'emprunts	– 1 296
	1 014
Total de la variation de la dette directe	**– 278**
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	**– 2 353**
Total du financement des opérations	**1 823**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

Finances
Québec

Imprimé au Québec, Canada